

**DECISION DU PRESIDENT N°79.23**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;  
**Vu** le projet du troisième plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise pour la période 2022-2027, officiellement adopté le 24 novembre 2022 par arrêté interpréfectoral d'approbation, et notamment sa fiche-action RT1 ;  
**Vu** la délibération n° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO ;  
**Vu** la délibération n°2023-04-7.5.6 du conseil communautaire du 23 janvier 2023 portant sur la reconduction du fonds air-bois à la CCPO sur l'année 2023.

**Considérant** que la CCPO a mis en place un fonds air-bois, aide financière au remplacement de systèmes de chauffage au bois non performants (cheminées ouvertes et poêles antérieurs à 2002) par des appareils labellisés Flamme Verte 7 étoiles ;

**Considérant** que la CCPO a été sollicitée pour le versement d'une aide de 1000 € par un propriétaire occupant pour l'entreprise de travaux de remplacement de son chauffage au bois ;

**Considérant** que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la CCPO et le demandeur.

**DECIDE**

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention avec Monsieur Jean VANG, dont le logement se situe au 4 allée Antonin Louvier, 69360 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, pour le versement d'une aide de 1000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 204.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien d'Ozon,  
Le 11/12/2023

Le Président,  
**Pierre BALLELIO**



Mise en ligne le : ..... 12 DEC. 2023  
Certifiée exécutoire le : .....